



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 8 MAI 2018

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1269

RÈGLEMENT DE CITATION D'UN SITE PATRIMONIAL

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 avril 2018, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 1269, intitulé : « Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc situé au 272-284, chemin Ozias-Leduc et sur une partie du lot 3 788 135 ».

Le comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 8 mai 2018, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique.

L'objet de cette assemblée est de discuter du projet de règlement de citation, des effets de son adoption ainsi qu'entendre toute personne ou tout organisme qui désire s'exprimer à ce sujet.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de Règlement numéro 1269 au bureau de la greffière situé au 100, rue du Centre-Civique, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 15 à 12 h.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 18 avril 2018

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT